



Avocats Associés

Communiqué de presse
Paris, le 16 janvier 2017

BG2V, CONSEIL DE LIOUBA STOUPAKOVA-WILDENSTEIN DANS LE PROCES WILDENSTEIN : RELAXE GENERALE LE 12 JANVIER 2017

DOSSIER WILDENSTEIN : RELAXE GENERALE

Le 12 janvier, le Tribunal Correctionnel a relaxé tous les prévenus poursuivis dans l'affaire Wildenstein.

Il a considéré que les trusts créés par la famille Wildenstein, qui ne cessaient pas à la mort du constituant, n'avaient pas à être déclarés dans la succession, et qu'au surplus, la preuve de leur fictivité n'était pas rapportée. Il a donc jugé qu'il n'y avait pas de fraude fiscale.

BG2V : CONSEIL DE LIOUBA WILDENSTEIN

Julien Vernet et Jean-Marc Valot, avocats associés de BG2V ainsi que Renaud Thominet du cabinet Renault Thominet Vignaud & Reeve, défendaient Liouba Stoupakova-Wildenstein, contre laquelle une peine d'un an de prison avec sursis et de 150.000 euros d'amende avait été requise.

Cette décision va, en outre, avoir d'importantes conséquences sur les procédures de redressement fiscal en cours (au titre desquelles l'administration fiscale lui réclame plus de 111 millions d'euros). Le parquet a formé un appel général contre la décision.

A propos de Julien Vernet :



Julien Vernet est Avocat au Barreau de Paris depuis 2000.

Il est Ancien Secrétaire de la Conférence du stage. Avant de co-fonder BG2V, il a exercé au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel et avait été précédemment Analyste financier chez IBM France Financement.

Il est titulaire d'un DEA de Droit Pénal et Sciences Pénales et d'une Maîtrise de Droit des Affaires de l'Université de Paris II Panthéon Assas et est également Diplômé de l'ESSEC.

Ses principaux domaines de compétences sont le contentieux civil et commercial, le contentieux immobilier et le droit pénal des affaires.

A propos de Jean-Marc Valot :



Jean-Marc Valot est Avocat au Barreau de Paris depuis 2002.

Avant de co-fonder BG2V, il a précédemment exercé au sein du cabinet Franklin, Deloitte & Touche Juridique et Fiscale et de la Direction Fiscale du Crédit Lyonnais.

Il est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de l'Université de Paris II Panthéon Assas et Diplômé de l'Institut Supérieur d'Interprétariat et de Traduction.

Jean-Marc est spécialisé en fiscalité des entreprises, des fusions-acquisitions, LBO, fiscalité des transactions, en fiscalité immobilière ainsi qu'en fiscalité des dirigeants. Il assiste également les clients de BG2V dans le suivi des contrôles et des contentieux fiscaux.

A propos de Renaud Thominet :

Renaud Thominet est Avocat au Barreau de Paris depuis 2000.



Associé du cabinet Renault Thominet Vignaud & Reeve, il intervient dans les domaines du contentieux judiciaire et arbitral, notamment en matière commerciale, boursière et financière, de droit des sociétés ou de contentieux liés à des opérations de fusions-acquisitions, ou en droit pénal des affaires.

A propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé d'une vingtaine d'avocats, dont 9 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en droit des affaires, tant en conseil qu'en contentieux.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du corporate/fusions-acquisitions, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du droit commercial, du droit pénal, du droit social et de l'immobilier. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis pour certains à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com